Thomas

Graphiste salarié

Né en 1980, il aura 40 ans en 2020

- ▶ Il a commencé à travailler en 2002 à 22 ans. Il va travailler 23 ans jusqu'en 2025 dans le système actuel et le reste dans le système universel.
- ► La première année, son salaire moyen par mois est égal à 1200€ brut. Thomas poursuit sa carrière sans interruption et perçoit en fin de carrière un salaire par mois de 3700€ brut. Il part à la retraite à compter de 2042.

Dans le système universel	1683€	2026€	2211€	2610€
Dans le système actuel	1722€	2052€	2228€	2473€
S'il part	à 62 ans*	à 64 ans*	à 65 ans*	à 67 ans*

^{*}retraite mensuelle brute. Les montants sont corrigés de l'inflation mais prennent en compte la croissance des salaires

Qu'est ce qui change ?

- Les droits acquis avant 2025 sont garantis à 100% et sont calculés sur la règle des 25 meilleures années.
- La décote et la surcote ne sont plus calculées sur la durée de cotisation mais sur un âge d'équilibre. *
- Les points retraite sont progressivement indexés sur les salaires, et non sur
- Le rendement du système universel de 5,5% est supérieur au rendement de long terme de l'AGIRC-ARRCO.

Thomas

Né en 1990, il aura 30 ans en 2020 Graphiste salarié

▶ II a commencé à travailler en 2012 à 22 ans. Il va travailler 13 ans jusqu'en 2025 dans le système actuel et le reste dans le système universel. ► La première année, son salaire moyen par mois est environ égal à 1251€ brut. Thomas poursuit sa carrière sans interruption et perçoit en fin de carrière un salaire moyen de 4220€ brut. Il part à la retraite à compter de 2052.

^{*}retraite mensuelle brute. Les montants sont corrigés de l'inflation mais prennent en compte la corrigés de l'inflation mais prennent en compte la coissance des salaires.

Qu'est ce qui change ?

- Les droits acquis avant 2025 sont garantis à 100% et sont calculés sur la règle des 25 meilleures années.
- La décote et la surcote ne sont plus calculées sur la durée de cotisation mais sur un âge d'équilibre. *
- Les points retraite sont progressivement indexés sur les salaires, et non sur l'inflation.
- Le rendement du système universel de 5,5% est supérieur au rendement de long terme de l'AGIRC-ARRCO.

Secrétariat d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la santé, chargé des retraites, 18 décembre 2019 Secrétariat d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la santé, chargé des retraites, 18 décembre 2019

^{*} Dans cet exemple, l'âge d'équilibre du système universel et l'âge du toux plein du système actuel sont identiques. Il n'y a donc pas de différence sur les effets de décote et surcote.

^{*} Dans cet exemple, l'âge d'équilibre du système universel et l'âge du taux plein du système actuel sont identiques. Il n'y α donc pas de différence sur les effets de décote et surcote.